



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles et coopératives

Question écrite n° 55640

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sur les négociations sur la directive bancaire en cours d'élaboration. En effet, il faut veiller à ce qu'elle ne contraigne pas les établissements mutualistes ou coopératifs à couvrir des taux de risque qui les mettraient dans une impasse en termes de projets. Il convient aussi d'affirmer clairement qu'il faut protéger sans les banaliser les acteurs de l'économie solidaire dans l'espace européen. Il faut aussi leur reconnaître des droits spécifiques au nom de leur utilité sociale et de la démarche d'intérêt général qu'ils représentent. En conséquence, il lui demande comment progressent les négociations sur la directive bancaire et qu'elle sera la place de l'économie solidaire dans le contexte européen.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55640

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : économie solidaire

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7255